

La Ville de Saint-Nazaire expérimente les caméras mobiles de vidéoprotection

Dans le cadre de sa politique en faveur de la tranquillité publique, la Ville de Saint-Nazaire poursuit l'évolution de son dispositif de vidéoprotection avec le déploiement expérimental de caméras mobiles.

Depuis 2017, Saint-Nazaire a progressivement déployé un réseau de vidéoprotection composé aujourd'hui de caméras fixes réparties sur 85 sites du territoire. Afin de répondre à des problématiques localisées (incivilités, dépôts sauvages, faits de délinquance) la Ville va progressivement s'équiper de plusieurs caméras mobiles, déplaçables en fonction des besoins.

Ce dispositif sera effectif à partir du 5 septembre. Il s'agit de matériels de fabrication européenne, offrant une haute qualité d'image et un niveau élevé de sécurisation des données. Les caméras mobiles permettent également d'essayer des points d'implantation préfigurant l'installation de caméras fixes.

En parallèle, la Ville s'est engagée depuis 2023 dans un processus de renouvellement progressif de ses premières installations pour une surveillance optimisée. Les premières générations sont remplacées par des caméras filmant à 360 °, pilotables.

CONTACT

Saint-Nazaire agglomération — Service presse
presse@saintnazaire.fr